

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 27 juin 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19

. En exercice :
18

. Qui ont pris part à la
délibération :

Vote
Pour 16
Contre
Abstention

DATE DE LA
CONVOCAATION
21/06/2024

DATE AFFICHAGE
28/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le vingt-sept juin,
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI- COSTA – FEYDEL – MORELLI – PAOLINI et Mesdames
GUARDINI – PONZEVERA – ROVERE – SANCIU – ANTONELLI et VOLELLI.

Procurations : FERRAGUTI à MORELLI – HLUSICKA à PAOLINI – SEBASTIANI à COSTA –
SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL

Absents : PANZA – POLI

Mr Paul COSTA a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE PERMETTANT LA RENOVATION DE L'ANCIENNE CASERNE
DES POMPIERS POUR LA TRANSFORMATION EN LOGEMENTS COMMUNAUX**

Le Maire rappelle au Conseil que l'ancienne caserne des pompiers se trouve au lieu-dit CITAJ, route de
la Cathédrale. Le bâtiment, d'une surface de 166 mètres carrés au sol, est vétuste et délabré. Le
bâtiment bénéficiera d'une rénovation énergétique (changement des menuiseries, isolation des murs et
toiture...) ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques. Afin de préciser les besoins énergétiques, il est
proposé de réaliser un audit énergétique dont le montant s'élèverait à **1 600€ HT**.

Le plan de financement s'établissant comme ci-dessous

Organismes	%	Montant HT
AUE	80	1 280
Commune	20,00	320
TOTAL	100,00	1 600€

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation d'un audit énergétique permettant la rénovation de
l'ancienne caserne des pompiers pour la transformation en logements communaux
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.
- **APPROUVE** le plan de financement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.